

<http://www.crifrance.com/actu-islamophobie/300-suites-d-un-ramadan-teinte-d>



Suites d'un Ramadan teinté d'islamophobie

- Actu islamophobie -



Date de mise en ligne : mercredi 11 septembre 2013

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits
réservés

La Coordination contre le Racisme et l'Islamophobe dénonce le traitement scandaleux des affaires d'islamophobie, et des violences policières qui ont accompagné certaines d'entre elles en plein Ramadan depuis quelques années.

La classe politique et nos décideurs au plus haut niveau n'ont pas condamné ces violences et ces contrôles musclés , encourageant de fait d'autres affaires dont celle de Marseille qui constitue à nos yeux un exemple type de partialité de nos institutions lorsqu'il s'agit de musulmanes voilées.

Une citoyenne musulmane portant le Niqab : Louise Marie S. a été interpellée avec un zèle et des insultes racistes inacceptables par des policiers le 25 Juillet 2012 à Marseille, (« enlève ta merde, tu te crois où ? », avant de lui lancer d'un ton tout aussi haineux « Il est où ton Allah maintenant ? », et à l'image de ce qui s'est déroulé cet été à Argenteuil , des passants ont été choqués par la violence et les propos policiers , ont demandé des explications et en guise de réponse, ils ont subi des violences , un gazage au lacrymogène et l'arrestation de certains témoins.

Madame Louise Marie a dit aux policiers qu'elle devait récupérer son sac oublié dans la mosquée afin de présenter sa pièce d'identité mais les policiers n'ont rien voulu savoir et ont voulu l'embarquer de force au poste de police, en la violentant et la plaquant au sol en tentant de l'étouffer, ce qui a obligé Madame S. à mordre le bras de la policière qui lui fermait la bouche pour l'empêcher de crier sa douleur et sa révolte.

Au final, Madame S. et trois autres individus, dont un mineur, ont été conduits au poste de police.

Sur place, les deux majeures ont été victimes de violences de la part des policiers qui se sont montrés particulièrement discourtois et provocateurs.

Puis , après avoir libéré les 4 personnes , en ayant prévu de convoquer Madame S. pour un rappel à la Loi, le magistrat de permanence subit la pression du syndicat de police Alliance et se voit « contraint » de déférer trois majeurs devant le Tribunal correctionnel pour y répondre des faits de violences volontaires sur PDAP en réunion.

Par jugement du Tribunal correctionnel de MARSEILLE en date du 20 septembre 2012, Madame S., Monsieur B. et Monsieur BE. étaient reconnus coupables des faits qui leur était reprochés.

En répression, ils étaient chacun condamnés à la peine de 6 mois d'emprisonnement dont deux mois fermes.

Précision utile : le casier judiciaire de Madame S. était vierge de toute mention.

Ils étaient également condamnés solidairement à verser aux trois fonctionnaires de police, victimes des faits 3100 Euros au total, outre 900 Euros au titre de l'article 475-1 du CPP.

L'Avocat de madame S. , Maître Fahd MIHIH a interjeté appel de ces décisions scandaleuses devant la Cour d'appel d'AIX-EN-PROVENCE et l'affaire sera traitée le 13 septembre 2013.(Audience le 13 septembre 2013 à 8 heures (13ème Chambre correctionnelle- Palais Monclar - Salle d'audience en Rez-de-Chaussée)

La Coordination contre le Racisme et l'islamophobie appelle à la solidarité avec ces victimes de l'arbitraire et la justice partielle qui cautionne par ses décisions les violences policières dont l'aggravation pendant le Ramadan ne sont plus à démontrer.

Lyon le 09 Septembre 2013 www.crifrance.com

COMMUNIQUE DE LA COORDINATION CONTRE LE RACISME ET L' ISLAMOPHOBIE (CRI)